

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET (SMEAG)

Comité syndical – Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à 15 h 30, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique, dans la salle de réunion du Grand Lac - Île de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), sous la présidence de M. Jean-Michel BARAT.

Rappel préalable – Seconde convocation

M. le Président rappelle que lors de la séance du 24 février 2026, le quorum n'avait pas été atteint. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Comité syndical, dûment reconvoqué, peut désormais délibérer sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4

Date de la convocation : 25 février 2026

Membres présents :

- . **Groupement Intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet (GIJA) :**
M. Jean-Michel BARAT, M. Christian MARCHANDEAU
- . **Conseil Régional d'Île-de-France :** M^{me} Nathalie TORTRAT
- . **Conseil Départemental de Seine-et-Marne :** M^{me} Bouchra FENZAR-RIZKI

Membres absents excusés : M^{me} Lydie ZMUDA (GIJA), M^{me} Thi Hong Chau VAN (Conseil Régional d'Île-de-France), M^{me} Claudine THOMAS (Conseil Départemental de Seine-et-Marne), M. Paul MIGUEL (Conseil Régional d'Île-de-France), M. Thierry CERRI (Conseil Départemental de Seine-et-Marne)

Administration du SMEAG :

- . M. Cyrille MARCHADOUR, Directeur
- . M^{me} Christine FAUVEL, Responsable des affaires générales

Invités (visioconférence) :

- . M. Jérôme MAUNOURY, Responsable service tourisme-loisirs – Région Île-de-France
- . M^{me} Julie DIEUMEGARD, Chargée de mission îles de loisirs - Région Île-de-France

Secrétaire de séance : M^{me} Bouchra FENZAR-RIZKI

Délibération n° 2026-08

Actualisation de la rémunération des emplois saisonniers et des occasionnels pour l'année 2026

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

.../...

Vu le décret n° 2025-1228 du 17 décembre 2025 portant relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu la délibération du 20 juin 2006 décidant la mise en régie de la gestion de la Base de loisirs ;

Vu la délibération du 4 février 2008 créant les emplois saisonniers et fixant les grades et indices correspondants ;

Considérant que des agents saisonniers et occasionnels peuvent être recrutés tout au long de l'année, en fonction des besoins du service ;

Considérant que le montant horaire du SMIC est fixé, à compter du 1^{er} janvier 2026, à **12,02 € brut** soit **1 823,03 € bruts mensuels** pour 35 heures hebdomadaires ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'actualiser la rémunération des agents saisonniers et occasionnels afin de garantir la conformité réglementaire et l'attractivité des postes ;

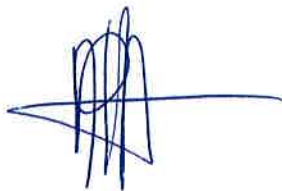
Considérant que la grille de rémunération 2026 intégrant cette revalorisation est jointe à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

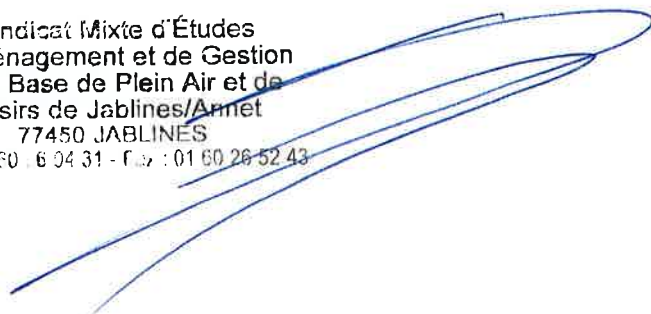
- ✓ d'approuver l'actualisation de la rémunération des agents saisonniers et occasionnels pour l'année 2026 conformément à la nouvelle grille intégrant la revalorisation du SMIC ;
- ✓ de dire que les grades et indices évolueront conformément aux textes réglementaires en vigueur ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique, le 03 mars 2026

La secrétaire de séance,
Bouchra FENZAR-RIZKI



Le Président,
Jean-Michel BARAT



Syndicat Mixte d'Études
d'Aménagement et de Gestion
de la Base de Plein Air et de
Loisirs de Jablines/Annêt
77450 JABLINES
Tél. : 01 60 66 04 31 - Fax : 01 60 26 52 43

2026

Service	Fonction	Grade	T.H.	35h/ hebdo
Administratif	Assistant administratif	Adjoint administratif Principal 2e classe	13.015	1 973.96
	Caissier principal	Adjoint administratif Principal 2e classe	13.015	1 973.96
	Péagiste qualifié	Adjoint administratif Principal 2e classe	12.621	1 914.22
	Péagiste	Adjoint administratif	12.020	1 823.07
	Hôtesse	Adjoint administratif	12.020	1 823.07
Sécurité	Gardien sécurité	Adjoint technique	12.020	1 823.07
Restauration	Employé de restauration	Adjoint technique	12.020	1 823.07
Camping	Employé épicerie	Adjoint administratif	12.020	1 823.07
	Hôtesse bilingue	Adjoint administratif Principal 2e classe	12.621	1 914.22
	Hôtesse trilingue	Adjoint administratif Principal 2e classe	13.015	1 973.96
	1er de reception	Adjoint administratif Principal 1e classe	14.260	2 162.84
Entretien	Femme de ménage qualifiée	Adjoint technique 2e classe	12.621	1 914.22
	Femme de ménage	Adjoint technique	12.020	1 823.07
	Agent d'entretien qualifié	Adjoint technique 2e classe	12.621	1 914.22
	Agent d'entretien	Adjoint technique	12.020	1 823.07
	Palefrenier qualifié	Adjoint technique 2e classe	12.621	1 914.22
	Palefrenier	Adjoint technique	12.020	1 823.07
Baignade				
- 80h/mois	Directeur des Baignades	Educateur des A.P.S. 1e classe	17.202	2 609.03
+ 80h/mois			18.371	2 786.33
- 80h/mois	N5 Chef de poste	Educateur des A.P.S. 1e classe	17.202	2 609.03
+ 80h/mois			18.371	2 786.33
- 80h/mois	N4 BPJEP ou BNSSA (+5 ans d'ancienneté) <u>avec</u> PSE2 et permis bateau	Educateur des A.P.S. 1e classe	16.164	2 451.59
+ 80h/mois			17.202	2 609.03
- 80h/mois	N3 BPJEP ou BNSSA (3 à 5 ans d'ancienneté) <u>avec</u> PSE2 et permis bateau	Educateur des A.P.S. 1e classe	15.190	2 303.87
+ 80h/mois			16.164	2 451.59
- 80h/mois	N2 BPJPS ou BNSSA (à partir de 3 ans d'ancienneté) <u>sans</u> PSE2 et <u>sans</u> permis bateau	Educateur des A.P.S. 2e classe	14.314	2 171.00
+ 80h/mois			15.190	2 303.87
- 80h/mois	N1 BNSSA (1 à 2 ans d'ancienneté)	Educateur des A.P.S. 2e classe	13.178	1 998.71
+ 80h/mois			14.314	2 171.00
- 80h/mois	N3 SECU-LAC 3 (PSE2 - Permis bateau - +5 ans d'ancienneté)	Educateur des A.P.S. 2e classe	13.178	1 998.71
+ 80h/mois			14.314	2 171.00
- 80h/mois	N2 SECU-LAC 2 (PSE2 - Permis bateau - 1 à 5 ans d'ancienneté)	Educateur des A.P.S. 2e classe	12.334	1 870.70
+ 80h/mois			13.178	1 998.71
- 80h/mois	N1 SECU-LAC 1 (PSE1 - Permis bateau)	Opérateur des A.P.S.	12.020	1 823.07
+ 80h/mois			12.358	1 874.39
CDL	Directeur CDL	Animateur	12.358	1 874.39
	Animateur B.A.F.A.	Adjoint d'animation	12.020	1 823.07
Sport	Brevet Etat 2°	Educateur des A.P.S.	15.145	2 297.03
	Brevet Etat 1° - BPJEP	Educateur des A.P.S.	14.293	2 167.74
	BEESAPT / BEAPT/ Educateur sportif	Educateur des A.P.S.	13.768	2 088.24
	Initiateur	Opérateur des A.P.S.	12.020	1 823.07
	BAPAAT	Opérateur des A.P.S.	12.020	1 823.07
	Monitorat fédéral	Opérateur des A.P.S.	12.020	1 823.07
Village Sportif	Educateur Sportif	Educateur des A.P.S. de 1e classe	16.780	2 545.02
Téléski- nautique	Opérateur qualifié plus	Educateur des A.P.S. de 2e classe	14.457	2 192.71
	Opérateur qualifié	Opérateur des A.P.S. qualifié	13.015	1 973.96
	Opérateur	Opérateur des A.P.S. qualifié	12.140	1 841.30
	Aide-Opérateur	Opérateur des A.P.S.	12.020	1 823.07
Location	Agent polyvalent qualifié	Adjoint administratif Principal 2e classe	12.621	1 914.22
	Agent polyvalent	Adjoint administratif	12.020	1 823.07
VTT	Réparateur VTT	Adjoint technique	12.020	1 823.07
S.M.I.C. / 35 h	01/01/2026	151.67 h	12.020	1 823.07